

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 18 juin 2007 à 20h10 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 18 juin 2007

- Point 1)
07-06X-285 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- Point 2)
07-06X-286 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Adoption de l'ordre du jour du 18 juin 2007
- Point 3)
07-06X-XXX Annulation de l'appel d'offres pour les travaux de M. Sainclair
- Point 4)
Avis de motion- Règlement d'emprunt au montant de 115 060.57\$ décrétant des travaux d'empierrement d'une partie du secteur du Domaine Patenaude (de la rue Pékan vers le nord)
- Point 5)
07-06X-288 Pavage Domaine McGill
- Point 6)
07-06X-289 Pavage Chemin Plaisance
- Point 7)
07-06X-290 Empierrement Boisé du Parc

Point 8)

07-06X-291 Mandat aux avocats – Recherche de propriétaires de rues

Point 9)

07-06X-292 Abroger la résolution no.06-08R-237 - Processus de soumission

Point 10)

07-06X-293 Annulation des factures no.2006049 et 2006050

Point 11)

07-06X-294 Dépôt du procès-verbal et du certificat su secrétaire-trésorier/directeur général du règlement 705-07

Point 12)

07-06X-295 Dépôt du procès-verbal et du certificat su secrétaire-trésorier/directeur général du règlement 708-07

Point 13)

07-06X-296 Dépôt des appels d'offres pour le rapiéçage d'asphalte pour la saison 2007

Point 14)

Période de questions

Point 15)

07-06X-297 Levée de l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2007



Point 1)

07-06X-285 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-06X-286 Adoption de l'ordre du jour du 18 juin 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour avec les corrections suivantes.

Le point 3 et remplacé par le point suivant :

Octroi de subvention à l'association du Lac Du Moulin

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

07-06X-287 **Octroi d'une subvention monétaire de 1,300\$ en faveur de l'association du Lac Du Moulin**

CONSIDÉRANT QUE c'est un OSBL reconnu par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme actif dans son milieu;

CONSIDÉRANT QU'un montant d'argent est prévu au budget dans le poste 1-02-701-10-950;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance et de soutien pour le loisir en vigueur exige la remise d'informations suivantes :

Par courrier recommandé :

- le plus récent état des revenus et des dépenses de l'organisme,
- les prévisions budgétaires pour l'année en cours,
- la liste des participants pour l'année en cours (avec leur coordonnée),
- l'inventaire (matériels & ressources humaines),
- la liste du conseil d'administration pour l'année en cours (avec leur coordonnée),
- les activités de financement pour en cours,
- date de l'Assemblée générale annuelle,
- procès verbal d'Assemblée générale annuelle,
- calendrier des activités avec dates des réservations de locaux,
- justification par écrit des besoins en matériel selon le cas,

pour l'obtention d'aide financière sollicité.

En conséquence

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le paiement de 1,300\$ à titre de subvention annuelle pour la saison de 2007 en faveur de l'Association du Lac du Moulin à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.

ADOPTÉE

Point 4)

Avis de motion

Un avis de motion est donné par Benoît Ricard, district 6, afin qu'à une séance subséquente le projet de règlement numéro 715-07 soit adopté décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'empierrement d'un secteur du Domaine Patenaude (de la rue Pékan vers le nord).

Point 5)

07-06X-288 **Pavage Domaine McGill**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allé en appel « Soumission pour travaux de pavage sur les rues Girard, Martine et Marilynne dans le Domaine McGill;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres provenant des entrepreneurs suivants :

Sintra Inc.

421 041,83\$

<i>Excavation Normand Majeau Inc.</i>	479 919,71\$
<i>J.Dufresne Asphalte Ltée</i>	491 998,50\$
<i>Const. & Pavage Maskimo Ltée</i>	517 457,78\$
<i>Asphalte Desjardins Inc.</i>	519 726,20\$
<i>Pavage Tallarita</i>	679 313,77\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sintra Inc.au montant de 421 041,83\$ taxes incluses;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyer par; Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des résultats;

Que la Municipalité mandate le secrétaire trésorier à préparer un projet de règlement d'emprunt pour les dits travaux.

ADOPTÉE

Point 6)

07-06X-289 **Pavage Chemin Plaisance**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allé en appel « Soumission travaux de pavage, Chemin Plaisance, Projet 2007 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres provenant des entrepreneurs suivants :

<i>Asphalte Desjardins Inc.</i>	95 057,11\$
<i>Sintra Inc.</i>	98 018,09\$
<i>J.Dufresne Asphalte Ltée</i>	123 754,26\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Asphalte Desjardins Inc.au montant de 95 057,11\$ taxes incluses;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyer par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des résultats..

ADOPTÉE

Point 7)

07-06X-290 **Empierrement Boisé du Parc**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allé en appel « Soumission travaux d'empierrement Domaine Boisé du Parc, Projet 2007 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres provenant des entrepreneurs suivants :

<i>Excavation Mailhot & Fils Inc.</i>	130 618,46\$
<i>Terrassement BLR Inc.</i>	165 649,12\$
<i>Les Entreprises Généreux Inc.</i>	174 601,82\$
<i>Sintra Inc.</i>	182 094,50\$
<i>Alide Bergeron & Fils Ltée</i>	182 771,10\$
<i>Jobert Inc.</i>	184 450,11\$

Groupe Benoît Inc.

244 700,79\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Mailhot & Fils Inc. au montant de 130 618,40\$ taxes incluses;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyer par : Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des résultats.

Que la Municipalité mandate le secrétaire trésorier à préparer un projet de règlement d'emprunt pour les dits travaux.

ADOPTÉE

Point 8)

07-06X-291 Mandat aux avocats – Recherche de propriétaires de rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne doit effectuer des travaux de réfection de chemin sur plusieurs tronçons routiers sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les dits travaux, il est impératif que la municipalité devienne propriétaire des dits chemins ou à tout de moins obtenir un promesse de vente des lots de la part des propriétaires avant d'effectuer des travaux de quelques natures qu'ils soient;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des services techniques doit effectuer certaines recherches sur le registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE certains titres de propriétés à l'égard de certaine tronçons de rue demeurent introuvables;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les dites recherches le Directeur des services techniques a reçu une offre de service pour la recherche au coût de 1,200\$ par dossier;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers en suspens sont

- 1) rue Langlais
- 2) les rues du Domaine McGill
- 3) rue des Arpents verts
- 4) le chemin Plaisance.

En conséquence

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que la Municipalité accorde un budget de 4,000\$ à même le poste budgétaire 03-100-00-213 pour débiter les dites recherches.

Que le mandat sera octroyé au fur et à mesure que les règlements d'emprunt sont approuvés par le Ministère.

Que le mandat sera octroyé pour la rue Langlais dont le règlement d'emprunt numéro 641-05 est déjà en vigueur

ADOPTÉE

Point 9)

07-06X-292 **Abroger la résolution no.06-08R-237 - Processus de soumission**

CONSIDÉRANT QU'Ée le conseil municipal a adopté le 7 août 2006 la résolution no. 06-08R-327 décrétant que la municipalité procède par invitation à soumissionner auprès de tous les entrepreneurs et entreprises juliennes dans leurs champs d'activités respectifs pour les achats ou les travaux de moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère, à l'usage, que cette façon de procéder entraîne des délais administratifs et opérationnels;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la résolution no. 06-08R-327 soit abrogée.

ADOPTÉE

Point 10)

07-06X-293 **Annulation des factures no.2006049 et 2006050**

Que monsieur Yvan Crépeau et Daniel Héту ont été facturés pour la participation de leurs conjointes au congrès de l'Association des Chefs pompiers au cours de l'année 2006.

Que dans le passé les dits frais étaient assumés par la Municipalité.

Que lors de l'inscription messieurs Crépeau et Héту aurait apprécié être informé de la nouvelle directive lors de l'inscription.

En conséquence

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

Que la Municipalité procède à l'annulation des factures 2006049 et 2006050 .

REJETÉE

Point 11)

07-06X-294 **Dépôt du procès-verbal et du certificat su secrétaire-trésorier/directeur général du règlement 705-07**

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de la procédure d'enregistrement et le certificat du secrétaire-trésorier/directeur général concernant le règlement 705-07.

ADOPTÉE

7031

Point 12)

07-06X-295 **Dépôt du procès-verbal et du certificat du secrétaire-trésorier/directeur général du règlement 708-07**

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de la procédure d'enregistrement et le certificat du secrétaire-trésorier/directeur général concernant le règlement 708-07.

ADOPTÉE

Point 13)

07-06X-296 **Dépôt des appels d'offres pour le rapiéçage d'asphalte pour la saison 2007**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a perçu des revenus de taxes foncières non prévus en 2007.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire affecter les montants ainsi perçus au financement du projet d'asphaltage de plusieurs tronçons routiers sur le territoire de la municipalité, tel que soumis par le directeur du service de la voirie.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel « Soumission Travaux de rapiéçage d'asphalte Saison 2007 »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres provenant des entrepreneurs suivants :

Latendresse Asphalte	61 323,33\$
Postras Asphalte	74 245,04\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Latendresse Asphalte au montant de 61 323,33\$ taxes incluses;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyer par; Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des résultats et octroi le contrat au plus bas soumissionnaire Latendresse Asphalte.

Que la Municipalité autorise un virement budgétaire de 61 323,33\$ taxes incluses du surplus de taxes foncières de l'année 2007 comptabilisé au poste budgétaire 01-211-10-000, au poste 02-320-00-620 afin d'assumer le financement de ces travaux.

ADOPTÉE

Point 14)

Période de questions

Point 15)

07-06X-297 **Levée de l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2007**

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

7032

QUE l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2007 est levée à 20h33
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général